

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Laurent-Sortie-du-domaine-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Saint-Laurent : Sortie du domaine de fonctionnement autorisé du réacteur 1**

27 janvier 2022

France : Saint-Laurent : Sortie du domaine de fonctionnement autorisé du réacteur 1

Surveillance insuffisante et erreur de pilotage

Le 23 janvier 2022, lors d'un essai induisant une baisse de puissance, le réacteur 1 de la centrale de Saint-Laurent (Centre- Val e Loire) est sorti de son domaine de fonctionnement autorisé. En raison d'une erreur de pilotage, la température du circuit primaire a dépassé le maximum autorisé. Les équipes de conduite n'ont pas surveillé les paramètres de contrôle de la puissance du réacteur durant l'essai comme ils le devaient.

Ce que dit EDF :

Sortie du domaine de fonctionnement autorisé

Evénement sûreté

Publié le 27/01/2022

Les Règles générales d'exploitation (RGE) sont un recueil de règles approuvées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) définissant le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite associées. Elles précisent notamment les limites minimales et maximales autorisées pour la pression et la température de l'eau du circuit primaire.

Le 23 janvier 2022, afin de réaliser un essai périodique des systèmes de sécurité de la turbine, la puissance du réacteur de l'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Saint-Laurent doit être diminuée.

Durant cette baisse de puissance, la température de l'eau du circuit primaire atteint 306 °C pour une valeur limite fixée dans les RGE à 305,4 °C. Cette sortie du domaine de fonctionnement a duré 1 minute et 20 secondes.

Cet événement n'a pas eu de conséquences réelles sur la sûreté des installations. Toutefois, en raison

de la sortie du domaine autorisé de fonctionnement du réacteur, il a été déclaré à l'ASN au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent/sortie-du-domaine-de-fonctionnement-autorise>

Ce que dit l'ASN :

Sortie du domaine de fonctionnement autorisé du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux

Publié le 16/02/2022

Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 26 janvier 2022, l'exploitant de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à la sortie du domaine de fonctionnement autorisé par les règles générales d'exploitation du réacteur 1, en raison d'un dépassement de la température maximale autorisée du circuit primaire principal.

Les règles générales d'exploitation sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite des réacteurs associées. Elles précisent notamment les limites minimales et maximales autorisées pour la température de l'eau du circuit primaire du réacteur en fonctionnement.

Le 23 janvier 2022, l'exploitant a engagé une baisse progressive de puissance du réacteur 1 afin de réaliser un essai périodique sur des systèmes de sécurité. **Lors de cette phase transitoire, les opérateurs de conduite doivent s'assurer que les paramètres physiques du réacteur (température et pression) restent dans le domaine autorisé par les règles générales d'exploitation. A la suite d'une erreur de pilotage, la température maximale autorisée du circuit primaire a été dépassée** pendant 1 minute et 20 secondes. Dès la détection de ce dépassement, l'exploitant a mis en œuvre les mesures nécessaires afin de rétablir la température du circuit primaire dans le domaine de fonctionnement autorisé.

Après une analyse des faits, l'exploitant a mis en évidence que **cette erreur résultait de l'attention insuffisante portée par les opérateurs de conduite aux mécanismes de contrôle de la puissance du réacteur.**

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, il **a affecté la fonction de sûreté liée au refroidissement** du réacteur. En raison des **causes liées aux facteurs organisationnels et humains** et compte tenu du **non-respect des règles générales d'exploitation**, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/sortie-du-domaine-de-fonctionnement-autorise-du-reacteur-1-de-la-centrale-de-saint-laurent-des-eaux>